

LES STRATÉGIES QUÉBÉCOISES GOUVERNEMENTALES EN SCIENCES DE LA VIE : CATALYSEUR D'INNOVATION



PAR M^E OLGA FARMAN, MBA ET M^E MARIE-EVE CLAVET, B.SC.

AVOCATES
LAVERY

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) dévoilait en 2009, sa *Stratégie biopharmaceutique québécoise*, dans la foulée de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* (SQRI), mise à jour pour la période 2010-2013, de même que la *Politique du médicament*. Depuis, le MDEIE collabore avec les différents intervenants afin de déployer les axes d'intervention ciblés (voir encadré). Nous croyons utile, étant donné les efforts gouvernementaux, de rappeler les enjeux et les actions mises de l'avant pour assurer la pérennité, et surtout la prospérité, de l'industrie biopharmaceutique au Québec.

POUR LES CENTRES DE RECHERCHE UNIVERSITAIRES, LES PRINCIPALES MESURES DE CES STRATÉGIES VISENT À :

- Appuyer financièrement le Consortium québécois sur la découverte du médicament (CQDM) et Génome Québec afin de stimuler la collaboration entre les établissements et l'entreprise privée et ainsi d'augmenter les retombées associées.
- Valoriser davantage les résultats des investissements du Québec en recherche publique biomédicale, notamment en aidant les bureaux de liaison entreprises-universités (BLEU) à mieux cerner les occasions de valorisation et en appuyant l'amorçage d'entreprise dérivée à fort potentiel de commercialisation.
- Appuyer financièrement le Fonds de recherche Québec-Santé (FRQ-S) afin de

L'industrie biopharmaceutique est en pleine mouvance et restructuration et doit faire face à de nombreux défis. Le gouvernement québécois, par l'entremise de diverses stratégies et politiques, contribue, quant à lui, à maintenir la place du Québec sur l'échiquier mondial dans le secteur des sciences de la vie.

soutenir le développement de noyaux d'excellence en recherche clinique, le regroupement de chercheurs ainsi que les nouveaux projets de recherche.

- Fournir un appui financier pour la modernisation, l'acquisition et la mise en place d'infrastructures de recherche et en supporter les coûts d'exploitation et d'entretien.
- Financer un projet mobilisateur en soins de santé personnalisés, chapeauté par l'Initiative québécoise en soins de santé personnalisés (SSP).
- Consolider les regroupements de recherche les plus performants dans les domaines prioritaires pour le Québec et créer de nouveaux regroupements.

POUR LES ENTREPRISES, LES PRINCIPALES MESURES DE CES STRATÉGIES SE DÉCLINENT COMME SUIT :

- Exonération d'impôt de 10 ans pour les sociétés qui commercialisent des produits mis au point par les universités et les centres de recherche publics québécois.
- Remboursement trimestriel des crédits d'impôt pour la RS-DE des entreprises de biotechnologie liées à la santé.
- Prospection et attraction, au Québec, d'investissements d'envergure en haute technologie.
- Mécanisme de rétablissement de la

durée des brevets biopharmaceutiques dans le cadre du régime canadien de délivrance de brevets.

- Congé fiscal pour chercheurs et experts étrangers accordant une exemption d'impôt au Québec pour une période maximale continue de cinq ans.
- Soutien aux sociétés de valorisation universitaire et création des « bons d'incubation ».

LES AXES D'INTERVENTION DE LA STRATÉGIE BIOPHARMACEUTIQUE QUÉBÉCOISE :

1. Accentuer le développement et les retombées de la recherche.
2. Soutenir le développement des entreprises de biotechnologie.
3. Appuyer le développement des grandes sociétés biopharmaceutiques.
4. Assurer le maintien d'une main-d'œuvre répondant aux besoins de l'industrie.
5. Promouvoir l'image du Québec biopharmaceutique dans le monde.

LES AXES D'INTERVENTION DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION :

1. Une recherche plus compétitive et reconnue à l'international.
2. Une population plus créative et entreprenante.
3. Un accroissement de notre productivité, et de notre compétitivité par l'innovation
4. De grands projets mobilisateurs.